



AUDIENCE MINISTÈRE DE LA SANTÉ :

FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS CFE CGC :

PLAN DE PROTECTION DES AGENTS HOSPITALIERS

NÉGOCIATION ACCORD PRÉVOYANCE



➔ Retraites : Définir et Intégrer les critères de Pénibilité pour les soignants, l'encadrement et les professions supports.

➔ Optimiser les modes de management, les organisations et le temps de travail par des dispositifs innovants.

➔ Attractivité et Fidélisation de la ligne managériale et de formation : dynamiser les carrières par la création d'un 2ème grade Cadre de Santé, un Statut pour les Cadres de Pôle, les Faisant-fonction et les Encadrants métiers.

➔ Reconnaître les expertises soignantes et les grades universitaires dans les grilles salariales.

➔ Remettre la Prévention de l'épuisement professionnel des soignants et des étudiants au cœur de l'action institutionnelle.



➔ Reconnaissance des nouveaux métiers scientifiques des domaines de la biologie, de la recherche fondamentale et clinique, du numérique, de l'informatique et bio-informatique de la FPH.

➔ Alignement des rémunérations, carrières et primes des contractuels sur celles des titulaires.

➔ Création de 2 métiers reconnus en biologie entre Technicien de Laboratoire et Biologiste et retour au droit à la validation biologique pour les Docteurs en Sciences !

➔ Création d'un métier de Docteur Chercheur Hospitalier (Bac+8).

➔ Reclassement des Techniciens Supérieurs Hospitaliers en catégorie A.

